

# Conseil Municipal Ordinaire

## Vendredi 18 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix huit décembre, à vingt heures,  
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

Étaient présents : M CARON Olivier, M DEJEAN Christian, M DEJEAN Clément, Mme HERBSTER Annelise, Mme MARTIN Jacqueline, M MOURGUES Grégory, M MOURGUES Ludovic, Mme MOREL Lydie, M RIERA Bruno, Mme ROUX Estelle et Mme SALATHE Louise.

Secrétaire de séance :

Le secrétaire de séance désigné ce jour est Mme HERBSTER Annelise,

Le maire demande de respecter une minute de silence en hommage à l'ancien président Valérie Giscard d'Estaing disparu le 2 décembre 2020 (premier président que j'ai connu).

### Ordre du jour :

- 1°/ Délibération concernant les tarifs 2021,
- 2°/ Délibération (modification) concernant une demande de subvention auprès de l'Etat pour l'achat de matériel informatique,
- 3°/ Délibération concernant la participation financière de la MSP de Lasalle,
- 4°/ Délibération concernant la demande de subvention pour la reliure de registres communaux,
- 5°/ Délibération concernant une aide aux communes sinistrés de septembre 2020 par l'AMRF 30,
- 6°/ Délibération concernant le projet (devis) d'adressage de la commune,
- 7°/ Délibération concernant le projet d'adressage de la commune demande de subvention,
- 8°/ Point SIAEP,
- 9°/ Questions diverses.

**Introduction :** Le maire informe que la mairie sera fermée du Lundi 28 décembre au vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le bulletin municipal avec une nouvelle charte graphique sera distribué le jeudi 24 décembre 2020.

En raison de la crise sanitaire, il n'y aura pas de cérémonie pour les vœux 2021.

Une réunion de travail avec les conseillers municipaux s'est tenue le 27 novembre 2020 à 20h où les thèmes suivants ont été abordés :

- Réunions entre septembre et novembre,
- Point sur les travaux,
- Etude et divers : adressage, radon, pannes orange, illumination de fin d'année, enquête sur le Projet Alimentaire du Territoire)

Vote du compte rendu du 24 juillet 2020 : Le maire informe que les conseillers ont reçu le compte rendu du dernier conseil municipal, et demande à l'assemblée d'adopter ce compte rendu.

Le conseil municipal, adopte, à l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du 24.07.2020

**1°/ Délibération concernant les tarifs 2021** : Le maire propose au conseil municipal de maintenir à l'identique de l'année 2020 les différents tarifs pour l'année 2021, comme suit :

✓ **Concessions caveau et urne**

- 130 € le m<sup>2</sup> pour les caveaux (cinquantenaire),
- 65€ l'emplacement urne

✓ **Photocopies :**

|                   |              |                        |             |
|-------------------|--------------|------------------------|-------------|
| Copie NB A4 :     | 0,15 € /page | Copie couleur A4 :     | 0.30 €/page |
| Copie NB A4 R/V : | 0,30 €/page  | Copie couleur A4 R/V : | 0.60 €/page |
| Copie NB A3 :     | 0,30 €/page  | Copie couleur A3 :     | 0.60 €/page |
| Copie NB A3 R/V : | 0,60 €/page  | Copie couleur A3 R/V : | 1.20 €/page |

Association de la commune : gratuit avec fourniture du papier,

Les photocopies pour la constitution de documents administratifs sont gratuites.

✓ **Location Salle Fernand Volpelière :**

|  |          |
|--|----------|
| Caution pour les associations :                        | 600,00 € |
| Caution pour les privés :                              | 600.00 € |
| Locataire habitant sur la commune :                    | 70,00 €  |
| Locataire habitant hors commune :                      | 140,00 € |
| Association dont siège social hors commune :           | 140.00 € |
| Association dont siège social sur la commune et ERF :  | gratuit  |
| Professionnels de la commune pour réunion de travail : | gratuit  |
| Caution ménage pour tous :                             | 50 €     |

✓ **Location des chauffages (2 chauffages à disposition) :**

- Association ou personne hors commune : 60€/jour/chauffage,
- Association ERF pour utilisation hors commune : 40€/jour/chauffage,
- Caution de 1 500 €/chauffage,
- Association dont siège social sur la commune : gratuit,
- ERF pour utilisation dans la chapelle : gratuit.

✓ **Location Chapelle :**

- Association ou personne hors commune : 140€/jour (sans chauffage),
- Association ou personne hors commune : 200 €/jour (avec 1 chauffage),
- Association ou personne hors commune : 240€/ jour (avec 2 chauffages),
- Caution de 3 000.00 €.

✓ **Bulletin « Crucicaderlien »**

- 5€/bulletin : personne extérieure à la commune,
- Gratuit pour les habitants de la commune et 5€ pour tout exemplaire supplémentaire,
- Envoi contre timbres pour les résidents secondaires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**Décide** à l'unanimité

- D'approuver les nouveaux tarifs applicables à compter du 1er janvier 2021 comme indiqué ci-dessus.

✓ Loyer 2021 :

Monsieur le maire propose au conseil municipal de suivre l'indice de référence des loyers du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 afin d'établir le nouveau montant du loyer.  
L'indice du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 n'étant pas connu à ce jour :

***Le conseil municipal Décide, à l'unanimité***

De suivre l'indice de référence de l'Insee du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 afin de fixer le montant du loyer mensuel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**2/ Délibération concernant une demande de subvention auprès de l'Etat pour l'achat de matériel informatique** :

Cette nouvelle délibération annule et remplace la délibération N° 27.2019 du 14 octobre 2019. Le maire propose dans le cadre du projet d'achat du parc informatique, de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat. Le conseil municipal, décide, à l'unanimité,  
d'Approuver le projet d'achat de matériel informatique,  
notamment dans le cadre de la dématérialisation, de la mise en place du bureau avec accessibilité,

Pour un montant prévisionnel de 2 514.00 € HT.

D'Adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

Subvention Etat : 40% soit 1 005.00 € HT

Participation commune : 1 509.00 € HT

D'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

**3°/ Délibération concernant la participation financière de la Maison de Santé Pluriprofessionnelles de Lasalle** :

Cette délibération doit reconduire notre participation financière à la MSP de Lasalle pour le mandat en cours. Lors du précédent mandat, le conseil municipal avait décidé de participer à 50% du montant demandé par la MSP de Lasalle (car notre commune est partagée entre les 2 MSP de Lasalle et St Jean du Gard).

Il est rappelé que la contribution financière communale est allouée pour un espace qui apporte des services aux populations des communes du secteur de Lasalle.

Il est important que la MSP soit un lieu d'accueil de services et d'interventions d'associations œuvrant dans le champ médicosocial, afin de rapprocher les institutions des administrés, et de faire revenir sur Lasalle des services qui avaient quitté le secteur. La commune ayant les mêmes moyens financiers, le maire propose de reconduire ce principe.

Annelise HERBSTER demande si la contribution est annuelle ou mensuelle.

Ludovic MOURGUES répond que la contribution est annuelle.

Estelle ROUX, étant professionnelle de santé à la MSP de Lasalle, ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, décide, à 1 abstention (Olivier CARON) et 09 Pour,

d'allouer une contribution financière pour la participation aux frais de fonctionnement du local, au sein de la MSP, ayant pour vocation d'accueillir des services et associations tels que le service départemental « personnes âgées personnes handicapées » (ancien CLIC), l'assistante sociale du conseil départemental, l'association La Draille (addictologie), le CROP (enfants déficients auditifs ou présentant des troubles spécifiques du langage), Présence 30, association de service d'Aide à Domicile, ...

Le montant alloué pour l'année 2020 et la durée du mandat s'élève à : 161 €

Ce montant sera versé à la SISA « nom de la SISA ».

La participation est à rattacher au chapitre « Participations aux organismes de regroupement ».

Olivier CARON ne comprend pas pourquoi ce local doit être financé par les communes et non par l'Etat.

Estelle ROUX indique que c'est dans toutes les MSP pareil, ce local est mis à disposition aux associations pour rendre service aux administrés.

Bruno RIERA rappelle que l'Etat est par ailleurs financeur de ce type de travaux.

**4°/ Délibération concernant la demande de subvention pour la reliure de registres communaux :** Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de déposer des demandes de subvention au sujet des travaux de reliure des registres communaux.

La commande de ces travaux sera fait en cours d'année 2021.

Le montant estimatif prévisionnel des travaux s'élève à 400 € HT.

Une discussion est engagée sur le fait que l'Etat demande et impose la dématérialisation pour beaucoup de démarches administratives qui impacte les administrés et plutôt de manière contraignante (carte grise, carte d'identité, impôts sur le revenu, urbanisme...) alors que l'on fait encore supporter le coût de ces reliures (obligatoires) aux communes.

Le conseil municipal, décide, à 3 abstentions (Bruno RIERA, Olivier CARON, Louise SALATHE) et 8 Pour,

D'autoriser le maire, à déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat, d'Alès Agglomération, du Département,

Et d'autoriser à signer et modifier le plan de financement.

**5°/ Délibération concernant une aide aux communes sinistrés de septembre 2020 par l'AMRF 30 :** Les Maires Ruraux du Gard se sont réunis à Tornac pour leur assemblée générale.

Le maire a décidé d'adhérer pour ce mandat à titre personnel à cette association qui représente plus précisément les communes rurales du Gard (et dont la composition du bureau comprend de nombreux maires d'Ales Agglomération).

Malgré une récente réunion électorale, les élus Ruraux ont souhaité remettre sur la table leurs fonctions électives afin de continuer leur travail d'ouverture et de renforcement de l'association sur l'ensemble du département du Gard suite aux dernières élections municipales. Ils ont bien fait car 4 élus sont venus rejoindre le bureau de l'association. Composition du bureau :

Sylvain ANDRÉ Maire de Cendras, Président,

Guy MANIFACIER Maire de St Sébastien d'Aigrefeuille, Vice-Président,

Christian TEISSIER Maire de Méjannes les Alès, Trésorier,

Aurélie GENOLHER Maire de Massillargues-Atuech, Secrétaire,

Marie Lise GLOANEC adjointe d'Aigaliers, Catherine FERRIERES Maire de Bouquet,

Patrick DUMAS Maire de Rochegude, Bernard CLÉMENT Maire de Domessargues et

Ludovic MOURGUES Maire de Ste Croix de Caderle.

Une belle équipe couvrant le territoire, engagée pour l'avenir des territoires ruraux et défendant comme toujours la commune rurale encore plus échelon de proximité !

Les Maires Ruraux solidaires des communes du Gard sinistrées : lancement d'une cagnotte ! Lors de l'assemblée Générale des Maires Ruraux du Gard réunie à Tornac, les élus ont souhaité réaffirmer leurs soutiens chaleureux et solidaires aux communes sinistrées lors des intempéries du 19 septembre dernier. Soulignant que la grande majorité des communes impactées sont des communes rurales à faible population et que depuis de nombreuses années la baisse des dotations d'Etat affaiblissent les finances communales.

L'association des Maires Ruraux du Gard met en place une cagnotte « Solidarité Rurale Inondations 19/09/2020 »

Pour les personnes physiques souhaitant participer à cette cagnotte, elles peuvent adresser leurs chèques à AMR30 avec au dos « Solidarité Rurale Inondations 19/09/2020 ». Le siège de l'association se trouve à Mairie de Massillargues-Atuech 351, Route de Massillargues 30140 Massillargues-Atuech.

Pour les collectivités, elles peuvent faire un mandat administratif sous le libellé AMR30 / Solidarité Rurale Inondations 19/09/2020....L'intégralité des fonds récoltées sera distribuée aux communes sinistrées selon la procédure validée et formalisée de manière transparente.

Le maire propose de faire un don de 150€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide,

De faire un don de 150 € qui sera mandaté à l'Association des Maires Ruraux.

Olivier CARON souhaite connaître les dons versés par les autres communes du nord d'Alès.

Ludovic MOURGUES fait part qu'il n'a pas connaissance de ces dons et il estime qu'on ne fait pas un don en fonction de ce que les autres font mais suivant ses propres moyens et volonté.

**6°/Délibération concernant le projet (devis) d'adressage de la commune** :Le maire et la 1<sup>ère</sup> adjointe ont rencontré le responsable commercial de la poste, M Thomas COUDERC, pour le projet d'adressage de la commune.

L'adressage de la commune fait partie des compétences communale.

Un bon référencement de l'adressage permet une meilleure qualité de service et facilitera le travail de La Poste, mais aussi des moyens de secours, des livraisons, des soins à domicile, mais aussi des réseaux comme la Fibre par exemple.

Une adresse de qualité permet de véhiculer une image positive de la commune, d'améliorer la visibilité extérieure et permettra de mieux identifier Sainte Croix de Caderle dans le projet de regroupement de commune.

Le devis ainsi que le pré-diagnostic vous ont été envoyé par mail.

Le devis s'élève à 2 790 € HT soit 3 348 € TTC.

Ce devis se décompose de la façon suivante (avec la sélection de ces points):

Audit et conseil : 1 440€HT

Réalisation du plan d'adressage : 720€HT

Modèle de courrier Amont modifiable : 45€HT

Affiche A3 de communication citoyenne : 45€HT

Rapport méthodologique : 405€HT

Fin de prestation : 135€HT

Ce devis a été fait suivants les éléments de pré-diagnostic suivant ; la commune compte 39 voies, 66 points d'adressage et 74 foyers distribués. Ce projet d'adressage part de 0 (pas d'indicateur de voies, aucune adresse numérotée).

L'assistance a une réunion publique en option qui coûte 500€.  
Il faudra ajouter le coût des plaques (Rue et numéros) pour environ 1 500€ à 2 000€ (prix La Poste) à valider par une recherche plus approfondie (différents devis, appel à subvention).

Une discussion s'engage sur les moyens financiers de la commune de pouvoir réaliser ce travail. Certains élus proposent que ce projet soit réalisé par le conseil municipal afin de faire des économies. Le territoire de la commune n'est pas compliqué pour réaliser cet adressage. Le maire indique qu'il y a une grande part très technique (fichier informatique avec point gps à transmettre).

Le maire propose de ne pas prendre de délibération ce jour et de prendre rendez-vous avec les communes voisines qui ont déjà fait cet adressage (Mialet, St Jean du Gard, Thoiras ou Monoblet) afin de connaître mieux la procédure. Il demande des volontaires pour l'accompagner dans ce projet.

Olivier CARON, Christian DEJEAN et Bruno RIERA sont volontaires.

Le sujet sera vu au prochain conseil municipal.

**7°/Délibération concernant le projet d'adressage de la commune demande de subvention**, Le devis n'ayant pas été validé, la question est annulée.

**8°/ Point SIAEP**, Annelise HERSTER, déléguée au SAEP de Lasalle, prend la parole.

Le captage de la source, située en aval du pont de Salindres, alimente une grande partie du réseau d'eau potable du syndicat. Lors des crues du 19 et 20 septembre l'eau du gardon est entrée dans la bache de stockage dans laquelle l'eau est pompée. Malgré les nettoyages quotidiens effectués par l'exploitant (Véolia), l'eau est restée impropre à la consommation pendant 1 mois.

Même si l'eau est redevenue conforme aux normes en vigueur, un nettoyage complet de cette bache est nécessaire avec des difficultés d'accès du fait de sa localisation et d'absence de regard d'accès.

Il a été décidé dans un premier temps de nettoyer le dessus de la bache en aval du pompage. De pratiquer une ouverture, s'il n'en existe déjà une, afin de pouvoir pénétrer à l'intérieur pour la nettoyer intégralement. Puis de pratiquer un puits surélevé d'un mètre cinquante avec un couvercle amovible, afin de pouvoir y pénétrer en cas de besoin dans le futur.

Pour ces travaux, ainsi que pour la remise en état du chemin du martinet qui mène au premier château d'eau du réseau, le syndicat a déposé un dossier de demande d'aide auprès de l'état dans le cadre des catastrophes naturelles, ainsi qu'un dossier auprès de l'assurance. Une fois les travaux d'accessibilité terminés, on mettra en place une procédure d'urgence avec Véolia (en prévision de nouvelles crues).

Changement de présidence : suite à la démission de Bruno WEITZ le 2 novembre, une nouvelle élection a eu lieu le 18 novembre. Michel SALAT, maire de St Félix de Pallières, a été élu président, Annelise HERBSTER déléguée de Ste Croix de Caderle au SIAEP a été élue vice-présidente.

Travaux en cours : Les travaux d'adduction de Monoblet sont terminés. Le chemin du martinet, déjà en mauvais état et dégradé par les inondations de septembre a été remis en état.

Travaux urgents : Etude et travaux à prévoir sur la source de Vabres, Cap fun (à définir), travaux du captage du pont de salindres.

Schéma Directeur : La remise à jour du schéma directeur, démarrage prévu début janvier, et qui devrait durer un an, nous permettra de mettre en place un programme, sur plusieurs années et sur les sujets suivants : Rénovation des réseaux (détection de fuites), recherche de nouvelles ressources en eau, réflexions sur le devenir du syndicat.

## **9°/ Questions diverses.**

### **- Parc National des cévennes : projet de point de vue remarquable ;**

Une réunion de présentation de l'esquisse faite par le Parc National des Cévennes a eu lieu en visio-conférence le 8 décembre à 10h.

Notre commune a été choisie par le Parc National des Cévennes comme « belvédère remarquable » comme 20 autres lieux. Le Parc National des Cévennes fournit une esquisse, puis une assistance technique et un accompagnement. Il devrait aussi aider financièrement, il doit fournir un calendrier (à confirmer) et apporter un soutien pour un panneau d'information.

Vous avez reçu les documents de l'esquisse avec 2 planches « existant » et « projet ».

Cette étude apporte un regard neuf sur ce lieu « caché » actuellement qui devrait s'ouvrir sur le cimetière. Elle prend en compte la situation financière de la commune (comme la délimitation des allées avec des bordures en pierre).

La réflexion peut permettre un travail en plusieurs temps avec une coupe d'arbres et/ou un élagage, la réfection du sol, déplacement du banc, pose de nouveaux garde-corps, ... Puis la coupe d'arbres pour dégager la vue sur le hameau du Campel par exemple plus tard. Et travailler sur l'élaboration d'un panneau sur l'architecture des mas Cévenols en partenariat avec le service architecture du Parc National des Cévennes.

Ce projet peut et doit se coordonner avec l'extension du cimetière (qui doit se faire dans la parcelle communale sous ce belvédère).

Suite à la réunion, nous sommes allés sur place pour essayer de visualiser. Louise SALATHE a travaillé sur des photos avec 3 points de vue : existant – projet.

Le projet est favorablement accueilli par le conseil municipal, il sera réalisé petit à petit avec l'intervention de l'employé communal, pour réduire les coûts des travaux, en partenariat avec le Parc National des Cévennes.

### **Tour de table :**

**Culte de Noël :** Louise SALATHE informe qu'il n'y aura pas de culte le 24 décembre dans la chapelle.

**Ordures ménagères de la gare :** Louise SALATHE fait part que qu'il y a eu beaucoup de déchets

déposés à côté des containers et que des détritiques glissent dans le contre bas dans la forêt. Elle demande s'il est possible de déplacer l'emplacement au petit parking sur la route de Lasalle.

Ludovic MOURGUES précise qu'il a envoyé Christian GRAILLON pour nettoyer et emporter les déchets.

Christian DEJEAN trouve que ce parking se trouve à la sortie d'un virage dangereux.

Ludovic MOURGUES pense que ce n'est pas possible par rapport à la tournée du camion qui vient des Abeillères et monte au village et pense que déplacer l'emplacement des containers ne va pas régler le problème de ces dépôts incorrects.

**Ordures ménagères du village** : Olivier CARON demande si le container situé au parking va revenir sur la route du village, car cela devait être provisoire (période estivale).

Ludovic MOURGUES indique qu'un courrier a été mis dans les boîtes aux lettres pour prévenir les administrés, le container restera au parking car le camion ne peut pas venir jusqu'au village et faire des manœuvres (taille du camion, branches gênantes ....). Il a négocié de garder ce container au parking sinon c'était au carrefour des pins.

**Devis pour chemin du Campel** : Christian DEJEAN demande à Ludovic MOURGUES s'il a pu demander un devis à l'entreprise BRUN suite à la demande de Bruno PESENTI concernant des travaux pour canaliser l'eau de pluie.

Ludovic MOURGUES s'est occupé de ce dossier et reste dans l'attente du devis.

**Maison de Santé Pluriprofessionnelles** : Jacqueline MARTIN a participé à la réunion de la MSP le Mercredi 09 décembre à 16h00 à Lasalle.

Rappel des vacataires présents à la Maison de Santé : Un chirurgien viscéral, un diététicien, deux pédicures-podologues, un psychologue, un psychiatre, une sage-femme, présence aussi des partenaires, Le CSAPA, centre de soins d'accompagnement et de prévention des addictions, service social du département ; la fondation Rollin, le service d'aide à domicile présence 30.

Mise en place d'un accueil de jour mobile « Regain Mobile », pour les personnes en rupture sociale, vulnérables, isolées, il s'agit d'un camping-car qui se déplace sur le territoire du canton du Vigan.

L'Opticien d'Anduze, M TRANIER, est présent sur le parking à côté de la pharmacie le vendredi après-midi de 15h à 18h, pour réparation, réglage de lunettes.

Organisation de tests Covid : affiche sur le site internet, ligne dédiée le 09.75.40.06.56. Les élus ont demandé les chiffres de la Covid sur le territoire, ils seront demandés au laboratoire par la MSP.

RAPPEL : pour joindre un médecin de garde le soir ou le week-end il faut appeler le 15. Il faut préciser au téléphone qu'un médecin de garde est présent sur votre territoire.

Prévention santé : projet de mise en place d'une infirmière Asalée travaillant en collaboration avec les médecins : diabète, maladie cardio vasculaire, trouble cognitifs, sevrage tabagique, BPCO ou maladie chronique inflammatoire.

La Maison de santé est toujours à la recherche de nouveaux vacataires : au moins 2 médecins généralistes, un kiné, information à diffuser largement. La MSP va faire des flyers.

**Nouveaux habitants** : Louise SALATHE fait part qu'il y a deux nouveaux habitants sur la commune : ses parents qui sont installés sur Ste Croix de Caderle.

Ludovic MOURGUES informe aussi que M Bruno De Cazenove (fils de Muriel De Cazenove) s'installe au Freyssinet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h07



|                                     |   |                                      |                                      |
|-------------------------------------|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| M. MOURGUES<br>Ludovic,<br>Maire,   | Mme MARTIN<br>Jacqueline,<br>1 <sup>ère</sup> adjointe. | M CARON<br>Olivier,<br>Conseiller    | M DEJEAN<br>Christian,<br>Conseiller |
| M DEJEAN<br>Clément,<br>Conseiller. | Mme HERBSTER<br>Annelise<br>Conseiller                  | M MOURGUES<br>Grégory<br>Conseiller  | Mme MOREL<br>Lydie<br>Conseiller     |
| M RIERA<br>Bruno<br>Conseiller      | Mme ROUX<br>Estelle<br>Conseiller                       | Mme SALATHE<br>Louise,<br>Conseiller |                                      |